

RAPPORT
A M. Le Préfet des Ardennes
SUR LA SITUATION
DES
ARCHIVES DEPARTEMENTALES
DES ARDENNES
PAR
Ed. SENEMAUD
ARCHIVISTE DU DEPARTEMENT



CHARLEVILLE
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE F. DEVIN ET A. ANCIAUX
37-39, rue de l'Arquebuse, 37-39 et 18 Rue de Clèves
1881

RAPPORT
SUR LA SITUATION DES ARCHIVE
1881
Par Ed. Sénemaud

Local

Le vitrage existant sur le toit de la pièce du troisième étage de la maison François, vient d'être remplacé, à la suite de la visite de la Commission départementale, par une toiture réclamée déjà depuis plusieurs années.

Les autres parties du bâtiment dont j'ai signalé l'état défectueux dans mes rapports de 1878, 1879 et 1880, n'ont pas encore reçu aucune des réparations dont la nécessité a été reconnue par la Commission.

Réintégration et dons d'archives anciennes

Pendant le cours de l'exercice 1880-1881, les Archives départementales se sont enrichies de nombreux titres provenant en grande partie de juridiction supprimées, et qui ont été classés dans la série B.

Je dois mentionner tout d'abord un don de M. Michelet, greffier de la justice de paix de Mézières, qui a sauvé de la destruction pour en doter notre dépôt d'archives, les articles suivants trouvés à Gernelle :

- 1° Registre aux transports de la Cour d'Assenois (Belgique), 1638-1679 : 1 registre in-1°.
- 2° Comptabilité de la communauté d'Assenois ; cens dus par les bourgeois dudit Assenois, 1632-1795 : 2 registres in-1° ;
- 3° Justice de Gernelle, 1749-1766 : 1 registre in-1°(inclus) ;
- 4° Justice de Gernelle : fragments d'un registre aux transports et cahiers de procédures, 1766-1779 : 1 liasse ;
- 5° Justice de Gernelle : acquisitions, transports, partages, déclarations de biens, 1631-1784 : 1 pièce, parchemin ; 118 pièces papier.

Les réintégrations proviennent des communes suivantes, dont j'ai visité les archives au mois d'août 1880 :

- 1° Daigny – Jugements des amendes, 1630-1774 : 100 pièces, papier ;

Procès divers, le sieur Parpaite, capitaine de la milice bourgeoise, contre le sieur Husson, seigneur engagiste ;

- police, 1671- 1786 : 15 pièces, parchemin ; 183 pièces, papier

2° Escombres. – Causes, 1607-1671 : 5 registres in-1° en mauvais état ;

Déclarations d'héritages, 1660-1661 : 1 cahier in-1° ;

Déclarations, transports, partages, etc., 1536-1789 : 8 pièces, parchemin ; 622 pièces, papier,

3° Herbeuval, - Transports, échanges, partages, 1715-1790 : 260 pièces, papier.

4° Linay – Ventes, échanges, partages, 1387-1791 : 18 registres et cahiers in-1° ; 1 pièce, parchemins ; 656 pièces, papier.

5° Margny, - Comptes de tutelles, partages, 1627-1790 : 473 pièces, papier,

6° Matton-Clémency, - Actes de ventes, transports, etc. ... 1680-1790 : 1.145 pièces, papier.

7° Moiry – Acquisitions, échanges, inventaires, 1761-1790 : 153 pièces, papier.

Délits champêtres, amendes, 1769-1783 : 9 cahiers in-4°.

8° Sachy. – Causes, 1599-1694 : 14 registres et cahiers in-1°. Causes, 1589-1623, cahiers incomplets : 1 liasse ;

Rapports de gardes pour délits champêtres, 1753-1790 : 26 cahiers in-1°.

Ventes, échanges, déclarations, 1661-1789 : 2 pièces, parchemin ; 465 pièces, papier.

9° Tétaigne. – Registres des causes, ventes, baux, reconnaissances 1657-1788 : 39 registres et cahiers in-1° ;

Ventes, acquisitions, comptes de tutelles, inventaires, 1704-1787 : 2 pièces parchemin ; 97 pièces papier ;

Justice royale de Beaumont-en-Argonne. – Acquisitions, échanges, partages, 1660-1666 : 1 registre in-1°.

Versements de papiers administratifs

Les papiers versés aux Archives, depuis le 1^{er} juillet 1880 jusqu'au 30 juin 1881, forment un total de 50 registres et 791 liasses, dont la plus grande partie se trouve actuellement classée méthodiquement. Ces versements proviennent :

1° Des bureaux de la Préfecture, 1^{re} et 2^e divisions et greffe du Conseil : 741 liasses, 18 registres ;

2° Du service vicinal : 3 liasses, 5 registres ;

3° De l'inspection des enfants assistés : 10 liasses ;

4° Des ponts et chaussées ; 9 liasses ;

5° De la Trésorerie : 28 liasses.

Vente de papiers inutiles

Dans quelques mois, j'aurai l'honneur de vous proposer la mise en vente d'une grande quantité de papiers inutiles, provenant tant des archives départementales que des archives des Sous-Préfectures.

Classement, rédaction et impression de l'inventaire

Les travaux de classement accomplis par l'Archiviste et l'employé auxiliaire embrassent, comme les années précédentes, les deux parties du cadre et se rapportent aux séries suivantes :

1° Archives départementales antérieures à 1790 : suite de la prévôté d'Agimont, procédures civiles ; 227 articles, de B. 1049 à B. 1275 ;

2° Archives départementales postérieures à 1790 : Séries M. à X., 593 liasses.

Les pièces à conserver, extraites de la comptabilité communale, de 1848 à 1850, ont été classées dans les cartons des 502 communes du département. Les pièces à supprimer comme papiers inutiles ayant plus de trente ans, forment 204 liasses.

La 15^e livraison de l'inventaire-sommaire, série B., compte 4 feuilles d'impression, 11-14. Ce fascicule, joint à mon rapport, comprend les articles 271 à 390, relatifs au Bailliage de Charleville.

L'analyse des documents inventoriés depuis le 1^{er} juillet 1880 jusqu'à ce jour, a porté sur 157 articles, commençant à B. 892 et se terminent à B. 1048, dans l'ordre suivant :

B. 892-958. – Prévôté royale d'Agimont. – Réalisations, 1642-1790 ; - 67 registres ;

B. 959-999. – Causes ordinaires, 1562-1790. – 41 registres ;

B. 1000-1011. – Causes d'office, 1609-1683. – 12 registres et cahiers ;

B. 1012-1014. – Bois, enquêtes, saisies réelles, 1615-1704. – 3 registres et cahiers ;

B. 1015-1021. – Présentations des causes, 1770 -1790. – 7 registres ;

B. 1022-1034. – Causes sommaires, sentences, 1641-1790.- 13 registres ;

B. 1035-1038. – Ordonnances sur requêtes, 1735-1790.- 4 registres ;

B. 1039-1045. – Transcriptions des édits et lettres patentes du Roi, distribution des procès, amendes, causes d'audiences, substitutions, etc., 1722-1790. – 7 registres ;

B. 1046-1048.- Cour féodale d'Agimont, 1617-1750. – 3 registres ;

Total : 137 registres et cahiers in-1°.

Les articles qui précèdent, analysés sur fiches, ont été reportés sur 2 cahiers in-1°, qui ont reçu l'approbation ministérielle, les 15 et 30 juin dernier.

Recherches et expéditions de documents

Les demandes de recherches par les particuliers et les administrations, et les communications avec déplacement, se sont élevées depuis le 1^{er} juillet

1880 jusqu'au 30 juin 1881, au chiffre total de 344, à savoir :

Communication avec déplacement.....	24
Demandes de recherches par les particuliers.....	320

Dans ce dernier chiffre il faut compter 28 renseignements par correspondance.

Les recherches dans les archives antérieures à 1790, et les journées de travail au bureau des archives par les personnes se livrant à des travaux historiques, sont au nombre de 179.

Je n'ai à signaler que 4 recherches infructueuses pour cette année.

Six expéditions de titres et documents sur papier timbré ont produit 10 rôles à 0,75 centimes, soit une somme de 7fr. 50 c. qui a été versée à la Trésorerie générale.

Deux expéditions sans frais ont été délivrées pour le service militaire

Travaux des employés

L'Archiviste et l'employé auxiliaire composent le personnel des Archives départementales.

L'Archiviste dirige le service, s'occupe de la correspondance, du triage, du classement et de l'analyse des documents anciens, de la rédaction de l'inventaire-sommaire des archives départementales, de la rédaction des inventaires d'archives communales antérieures à 1790, pour les communes où ce travail ne peut être entrepris par les secrétaires de mairie, des bibliothèques administratives de la Préfecture et ses Sous-Préfectures.

L'employé auxiliaire s'occupe plus spécialement du classement et de la mise en ordre des papiers modernes, de la réception et du classement des versements, des expéditions de pièces. Cet employé est chargé de la copie à faire en double expédition des inventaires communaux rédigés en minute par l'Archiviste ou par les secrétaires de mairie ; il enregistre les livres de la bibliothèque administrative à leur arrivée, les estampille, les munit de leur numéro d'ordre, tient au courant les registres de communications de pièces avec déplacement et de demandes de recherches. Il s'occupe encore du collationnement des journaux, des publications et autres ouvrages de la bibliothèque à livrer à la reliure.

L'Archiviste et l'employé travaillent ensemble ou alternativement au triage des papiers destinés à être vendus, au numérotage et à l'estampillage des documents à enliasser et à mettre en cartons ou portefeuilles.

Le concierge des Archives est chargé du service d'entretien et de propreté du local. Le garçon de bureau de la Préfecture reçoit une rétribution comme homme de peine et doit se tenir à la disposition de l'Archiviste, toutes les fois que celui-ci le juge nécessaire.

L'employé auxiliaire, M. Kèwe, est mon collaborateur depuis 1874. Je le recommanderai comme j'ai coutume de le faire chaque année, Monsieur le Préfet, à votre bienveillance et à celle du Conseil général. Le Conseil lui accorde tous les ans une gratification de 200 francs, en récompense de ses bons services ; j'ai pensé que M.M. Les membres du Conseil général ne refuseraient pas de continuer ce témoignage de satisfaction à M. Kèwe. J'ai donc inscrit dans ma demande de crédits pour 1882, une somme de 200 frs, pour gratifications à l'employé auxiliaire, et je vous prierai M. le Préfet, de vouloir bien appuyer ma proposition.

Archives des sous-préfectures. – Bibliothèques administratives

Le transport des papiers des Sous-Préfectures, antérieurs à 1830, sera terminé cette année. J'ai reçu les papiers de la Sous-Préfecture de Rocroi et j'en ai commencé le triage. A Sedan et à Vouziers, dont j'ai visité également les archives, tout est prêt pour l'opération du triage, déjà commencé du reste pour Vouziers. Les locaux destinés aux archives des Sous-Préfectures ne m'ont pas toujours paru suffisamment et convenablement appropriés. A Sedan et à Vouziers il n'y a ni sièges, ni tables pour le classement des papiers. Dans les deux Sous-Préfectures, comme dans celle de Rocroi, les étagères et casiers, construits pour recevoir les liasses et les registres, sont fixes au lieu de reposer sur des montants à crémaillères, et leur peu d'élévation et de profondeur ne permet d'y introduire les liasses qu'en les posant à plat, ce qui est un obstacle pour un classement méthodique et gêne considérablement les recherches

La Bibliothèque administrative de la Préfecture fonctionne avec régularité. La même observation s'applique aux bibliothèques des Sous-Préfectures de Rocroi, Sedan et Vouziers, que j'ai trouvées bien conservés. Je visiterai la bibliothèque de la Sous-Préfecture de Rethel dans le courant de l'automne.

Archives communales et hospitalières

Seize inventaires d'archives communales, antérieures à 1790, et trois états négatifs adressés au Ministère pendant l'année 1880-1881, sont revenus approuvés. Voici le nom des communes pour lesquelles ont été fournis ces inventaires : Les Ayvelles, Blagny, Le Châtelet-sur-Sormonne, Dom-le-Mesnil, Dommery, Estrebay, Promy (négatif), La Horgne, Launois, Lépron-les-Vallées (négatif), Linay, Matton-Clémency, Mogues, Remilly-les-Pothées, Tremblois-lès-Rocroi (négatif), Vaux-Villaine, Villers-Cernay, Villers-le-Tilleul, Villers-sur-Bar.

La somme de 250 francs, accordée par le Conseil général pour primes d'encouragement aux secrétaires de mairie, rédacteurs d'inventaires communaux, a été distribuée pour l'année 1880, ainsi qu'il suit :

A M.M. Laurent, de Dommery, pour l'inventaire avec tables, de la commune de Launois.....75 francs.
Tayot, à Villers-le-Tilleul, pour l'inventaire de la commune.....30 francs.

Vermont, à Villers-Cernay, pour l'inventaire de la commune.....35 francs.
Pernet, à Matton-Clémency, pour l'inventaire de la commune.....35 francs.
Lamotte, à Mogues, pour l'inventaire de la commune.....35 francs
Sécheret, à Tétaigne, pour l'inventaire de la commune.....40 francs
Je continue l'inventaire des archives hospitalières de Mézières.

L'inspection des archives communales a porté, pendant les mois de mai, juin et le commencement de juillet, sur 34 communes des 5 arrondissements, dont plusieurs avaient déjà été visitées en 1873 et 1874. Dans quelques-unes j'ai trouvé peu de changements ; dans quelques autres, au contraire, les avis de l'Archiviste avaient été suivis, et j'ai constaté certaines améliorations que j'ai eu soin de mentionner dans mon rapport sur l'inspection communale.

J'ai visité à Vouziers le greffe du tribunal qui renferme, dans deux casiers, des papiers de justices seigneuriales et des minutes de notaires. J'ai lieu de penser que vous en obtiendrez facilement la réintégration.

J'aurai l'honneur, Monsieur le Préfet, de vous remettre avant l'ouverture de la session, mon rapport sur l'inspection des archives communales.

Crédits à inscrire au budget pour 1882.

Je vous prierai, Monsieur le Préfet, de vouloir bien faire inscrire au sous-chapitre IX du budget de 1882, les crédits suivants :

Article 1 ^{er} . - Appointements du conservateur des Archives.....	3 600
Appointements de l'employé auxiliaire.....	1. 500
Article 2. - Recherche et transport à la préfecture des papiers des greffes des tribunaux et des recettes des domaines de canton	120
Article 3. - Dépouillement extraordinaire des Archives, achats de cartons et établissement de tablettes, reliures.....	400
Article 4. - Primes d'encouragement aux secrétaires des mairies pour la rédaction des inventaires des Archives communales antérieures à 1790.....	250
Article 5. - Acquisition et copie de documents intéressant les Archives.....	200
Article 6. - Publication de l'inventaire-sommaire.....	550
Article 7. - Chauffage du bureau de l'Archiviste.....	150
Article 8. - Inspection des Archives communales.....	500
Article 9. - Gages d'un homme de peine.....	100
Article 10. - Chauffage du concierge.....	123
Article 11. - Indemnité à M. Kèwe, employé auxiliaire.....	200

Je suis avec respect, Monsieur le Préfet, votre très humble et très obéissant serviteur.

L'Archiviste du Département, Inspecteur des Archives communales et hospitalières.

L'Archiviste départemental,

Ed. Sénemaud